

**Département
de la Dordogne**

**République Française
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Arrondissement
de Nontron
Canton de THIVIERS**

DE LA COMMUNE DE NANTHEUIL

L'an Deux Mil Treize, le Vingt et un Février, à 20 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de NANTHEUIL (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Paul **CANLER**, Maire .

ETAIENT PRESENTS : M. CANLER Paul. M. BONNET Daniel , M. CHAMINADE André . Mme DEBORD Delphine M. DOOM Matthieu, Mme FAURE Marie-Annick, Mme LAGARDE Bernadette. M. Serge LEBRUN, Mme PUYBAREAU Christiane, M. REDON Robert, M. STOCKI Georges,
ABSENTS EXCUSES : , M. Jean ROUCHAUD représentés par M. Paul CANLER, M. Jean-Paul JOLLIVET représenté par M. Daniel BONNET.

ABSENTS : HABONNEAU Jean-Luc , M. CHAMINADE Yannick.

Date de convocation : 12 février 2013

Nombre d'élus : 15

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 13

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Madame Bernadette LAGARDE a été désignée secrétaire de séance.

A la demande du Maire il est décidé d'un commun accord de rajouter à l'ordre du jour :

- délibération portant cession de chemins ruraux au lieu-dit "le Repaire"
- convention à signer avec la Préfecture pour la dématérialisation des actes

Approbation du PV de la séance du 15 janvier 2013.

Le Procès verbal du 15 janvier 2013 est approuvé à l'unanimité.

1/ Présentation et vote des Comptes Administratifs

M. Paul Canler présente le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2012 qui se présente comme suit et le soumet au Conseil Municipal qui l'adopte à l'unanimité après que M. Paul Canler se soit retiré au moment du vote sous la Présidence de M. Daniel Bonnet.

BUDGET PRINCIPAL 2012
FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

LIBELLES	CREDITS OUVERTS	MANDATS EMIS
011 charges à caractère général (eau, edf, carburants fournitures diverses, entretien terrains-bâtiments-part CCPT, maintenance, assurance, documentation, honoraires divers, frais téléphone et affranchissement, taxes foncières, fêtes et cérémonies, études....)	157 780,00	130 702,29
012 Charges de personnel (salaires et charges personnel communal, CDAS, médecine travail, pharmacie, CNP	228 972,00	218 050,68
14 / Atténuation de charges (dégrervt Taxes Foncières)	0	438,00
65 charges gestion courante (indemnités élus, contingent incendie, SITS-SDE, subventions)	85 223,00	84 328,24

66 charges financières (intérêts d'emprunts)	5 000,00	2 901,38
67 charges exceptionnelles	75 871,60	0
022 dépenses imprévues	78 575,26	0
042 Opérations d'ordre entre sections	6 775,00	6 772,80
023 virement à la section investissement	142 555,56	
TOTAL	780 752,42	443 193,39

RECETTES :

LIBELLES	CREDITS OUVERTS	TITRES EMIS
013 atténuations charges :(rembours sur rémunération personnel + rembours péricolaire par CCPT)	16 000,00	14 941,81
70 Produit des services et ventes (concessions cimetière, occup ddomaine public, redev. Enlt OM, rembt frais par BA)	1 680,00	3 235,20
73 impôts et taxes (contributions directes, attribution de compensation, FNGIR, droits de mutation)	215 320,00	237 577,28
74 Dotations et participations (DGF, dotation solidarité rurale, participations diverses, compensations TH-Foncier)	218 544,00	205 441,18
75 autres produits de gestion ((loyers)	31 500,00	12 418,00
77 : produits exceptionnels		852,98
R002 Excédent fonctionnement reporté reporté	297 708,42	
TOTAL	780 752,42€	474 466,45

Excédent 2012 : 31.273,06
Excédent cumulé au 31.12.2012 : 328 981,48

INVESTISSEMENT

DEPENSES :

Nature	CREDITS OUVERTS	MANDATS EMIS	RAR
16 Remboursement emprunt	11 000,00	9 507,90	
2151 Opération 86 voirie	12 446,82	11 753,88	
21 Opération non individualisée	7 996,32	4 866,76	
23 tracteur	2 558,13		
23 Opération 86 SDF, garderie, toiture, isolation plafond	16 541,87	16 541,87	
23 opération 94 : éclairage public plan d'eau	19 721,06	19 271,06	
23 Opération 93 : mise aux normes accessibilité plage	21 023,10		21 023,10
23 Opération 93 : salle culturelle	200 000,00		200 000,00
2151 réseau voirie (041) opération patrimoniale	12 191,90	12 191,90	
TOTAL dépenses	303 479,20	74 583,46	221 023,10

RECETTES :

NATURE	CREDITS OUVERTS	TITRES EMIS	RAR
001 Résultat reporté	105 503,76		
10222 FCTVA	10 000,00	10 533,00	

1323/Op 86 (CG)	5 330,00		5 330,00
1321/Op 86 (Etat)	9 967,00		9 967,00
1348/Op 86 réserve Sénat	3 000,00		3 000,00
1348/Op 86 réserv Parlem	5 000,00		0
1323 / 87 (CG) aménagement de la plage	3 155,98		3 155,98
28041642 (040) Op2ration d'ordre entre section	6 775,00	6 772,80	
238 : avances versées sur immobilisation	12 191,90	12 191,90	
021 Autofinancement section fonctionnement	142 555,56		
TOTAL recettes	303 479,20	29 497,70	21 452,98

Déficit d'Investissement : 45 085,76

Excédent reporté : 105 503,76

Excédent cumulé : 60 418,00

M. Paul Canler présente le compte administratif du budget annexe assainissement pour l'exercice 2012 qui se présente comme suit et le soumet au Conseil Municipal qui l'adopte à l'unanimité après que M. Paul Canler se soit retiré au moment du vote sous la Présidence de M. Daniel Bonnet.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

M. Le Maire précise au Conseil Municipal que l'équilibre du service est très difficile à atteindre car, en raison du faible nombre de redevables et de l'amortissement du réseau, le coût de la redevance serait trop élevé.

Le budget principal peut légalement équilibrer ce service.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

LIBELLES	CEDITS OUVERTS	MANDATS EMIS
011 charges à caractère général	1 000,00 €	877,29
012 Charges de personnel	2 700,00 €	1 652,00
66 Charges Financières (intérêts emprunt)	5 000,00 €	4 685,31
023 virement à section d'investissement	2 341,12	
042 opération d'ordre entre section	13 844,00	13 844,00
TOTAL DEPENSES	24 885,12	21 058,60
<u>RECETTES :</u>		
LIBELLES	CREDITS OUVERTS	TITRES EMIS
70 produits des services et ventes	18 112,12	8 292,28
042 Opération d'ordre entre sections	6 773,00	6 773,00
TOTAL RECETTES	24 885,12	15 065,28

INVESTISSEMENT

DEPENSES :

LIBELLES	CEDITS OUVERTS	MANDATS EMIS
1641 emprunts et dettes assimilés	7 000,00	6 554,95
001 Solde exécution Investissement	6 536,82	
040 opération d'ordre entre section	6 773,00	6 773,00
TOTAL DEPENSES	20 309,82	13 327,95
<u>RECETTES :</u>		
LIBELLES	CREDITS OUVERTS	TITRES EMIS
10 dotation – fonds divers	4 124,70	4 124,70
021 virement de la section d'exploitation	2 341,12	
040 opération d'ordre entre sections	13 844,00	13 844,00

TOTAL RECETTES	20 309,82	17 968,70
----------------	-----------	-----------

Excédent Investissement : 4 640,75

Déficit de Fonctionnement : 5 993,32

En cumulé : Déficit de 1 352,57

Déficit reporté 6 536,82 Déficit au 31/12/2012 : 7 889,39 €

M. Paul Canler présente le compte administratif du budget annexe logement pour l'exercice 2012 qui se présente comme suit et le soumet au Conseil Municipal qui l'adopte à l'unanimité après que M. Paul Canler se soit retiré au moment du vote sous la Présidence de M. Daniel Bonnet.

BUDGET ANNEXE LOGEMENT
FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

LIBELLES	CREDITS OUVERTS	MANDATS EMIS
011 : Charges à caractère général	3 478,60	478,40
65 : charges gestion courante	27 000,00	
66 : Charges financières (intérêts emprunt)	10 000,00	7 656,48
23 : virement à section d'investissement	3 000,00	
TOTAL DEPENSES	43 478,60	8 134,88

RECETTES :

LIBELLES	CREDITS OUVERTS	TITRES EMIS
70 : Produits des services et ventes	200,00	385,00
75 : autres produits de gestion courante	16 800,00	17 358,00
R002 : solde exécution	26 478,60	
TOTAL RECETTES	43 478,60	17 743,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES :

LIBELLES	CREDITS OUVERTS	MANDATS EMIS
21 : Immobilisations corporelles	3 776,25	
16 : emprunts et dettes assimilés	6 600,00	6 400,04
TOTAL DEPENSES	10 376,25	6 400,04

RECETTES :

LIBELLES	CREDITS OUVERTS	TITRES EMIS
13: subvention d'investissement	400,00	325,00
021: virement à la section de fonctionnement	3 000,00	
R001 : solde exécution	6 976,25	
TOTAL RECETTES	10 376,25	325,00

BILAN

Déficit Investissement : 6 075,04

Excédent Fonctionnement : 9 608,12

Excédent de 3 533,08

Excédent reporté : 33 454,85

Excédent global au 31/12/2012 : 36 987,93

2/ Proposition de prêt de la Banque Postale concernant la salle à vocation culturelle :

Concernant la construction de la salle à vocation culturelle, l'auto financement se situe aux alentours de 250.000 € il serait néanmoins judicieux de procéder à un emprunt. J'ai contacté deux établissements, la Poste et le Crédit Agricole. Les conditions, taux sont à peu près identiques. La Poste a répondu la première en faisant deux propositions pour une somme de 110.000€ soit pour une durée de remboursement de 14 ou de 15ans.

Après explication des conditions de remboursement par M. Le Maire au Conseil Municipal, il est décidé :

OBJET : emprunt auprès de la Banque Postale pour la construction de la salle à vocation culturelle :

M. Le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 110.000 €.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2012-01 y attachées proposées par la Banque Postale, et après en avoir délibéré :

DECIDE :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt :

Score Gissler :	1A
Montant du contrat de prêt :	110.000,00 €
Durée du contrat de prêt :	14 ans
Objet du contrat de prêt :	financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/05/2027

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant :	110.000,00 €
Versement des fonds :	à la demande de l'emprunteur jusqu'au 12/04/2013 avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel :	Taux fixe de 3,97 %
Base de calcul des intérêts :	mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts :	périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement :	échéances constantes
Remboursement anticipé :	autorisé pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Commission d'engagement :	500,00 EUR

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur, soit M. le MAIRE, est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

3/ Délibération pour redevance d'occupation du domaine public due par GRDF la commune :

M le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis le décret du 2 Avril 1958.

L'action collective des syndicats d'énergie, tels que celui du Syndicat auquel notre commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance. M le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.

Il propose au Conseil :

- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;
- Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index connu au 1^{er} Janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323 ;

- Que la redevance due au titre de 2012 soit fixée en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice d'ingénierie à partir de l'indice connu au 1^{er} janvier de cette année , soit une évolution de 11,18% par rapport au montant issu de la formule de calcul précité ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Adopte les propositions ci-dessus concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

4/ Délibération pour reclassement des chemins ruraux revêtus en voies communales

Après explications de M. le Maire, le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour le reclassement des chemins ruraux goudronnés.

5/ Délibération pour modification du tracé PDIPR (boucle de l'Observatoire)

M. le Maire explique au Conseil Municipal que M. NADAL du Conseil Général après s'être rendu sur place , puis ensuite la visite de M. Laurent Guillout sur les lieux, la boucle de l'observatoire peut être modifiée par une extension de 1800 mètres par les Bafettes

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité d'étendre la boucle de l'Observatoire dans ces conditions après consultation des riverains.

6/ Délibération concernant l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre du Syndicat Mixte issu de la fusion du SIVS de SAINT JEAN DE COLE avec le SMITS de THIVIERS :

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale, notamment sa proposition n°87 portant fusion du SIVS de Saint Jean de Cole avec le SMITS de Thiviers, un arrêté préfectoral portant projet de périmètre du syndicat issu de la fusion a été établi et doit être soumis à l'avis du Conseil Municipal dans les 3 mois suivant la réception de cette notification.

Il convient donc de délibérer sur ce point conformément à la loi.

Le Maire rappelle que durant le mois de Novembre 2012, les communes composant le SIVS de Saint Jean de Cole (St Jean de Cole- St Romain et St Clément- St Martin de Fressengeas) ont émis le souhait de ne pas dissoudre leur syndicat et donc de ne pas fusionner avec le SMITS de Thiviers.

Le Syndicat dans son fonctionnement , correspond actuellement aux besoins du regroupement pédagogique (gestion des cantines, du ramassage scolaire et du personnel). Il est à noter que la direction de ce syndicat est basée sur le bénévolat des élus.

D'autre part , la communauté de communes n'a pas la compétence du transport scolaire et le souci de ces 3 communes est de maintenir un service de proximité en milieu rural.

Après en avoir délibéré , Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Refuse l'arrêté préfectoral** portant projet périmètre du syndicat mixte issu de la fusion du SIVS de SAINT JEAN DE COLE avec le SMITS de THIVIERS.
- **Demande le maintien du SIVS de SAINT JEAN DE COLE**

7/ Convention à signer avec la Préfecture pour la dématérialisation des actes budgétaires:

IL est exposé que le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dispose que la collectivité territoriale qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité signe avec le préfet une convention comprenant la référence du dispositif homologué de télétransmission et prévoyant notamment :

- la date de raccordement de la collectivité territoriale à la chaîne de télétransmission ;
- la nature et les caractéristiques des actes transmis par la voie électronique ;
- les engagements respectifs de la collectivité et du préfet pour l'organisation et le fonctionnement de la télétransmission ;
- la possibilité, pour la collectivité, de renoncer à la transmission par voie électronique et les modalités de cette renonciation.

Le décret précité permet au préfet de suspendre l'application de la convention lorsqu'il constate des altérations graves du fonctionnement du dispositif de télétransmission ou l'impossibilité de prendre connaissance des actes transmis.

Pour sa part, la collectivité a la possibilité de renoncer à la télétransmission de ses actes, de façon provisoire ou définitive.

Alors que le cahier des charges de la télétransmission a une portée nationale, la convention relève de l'engagement bilatéral entre le représentant de l'Etat et la collectivité pour constater, d'une part, l'utilisation d'un

dispositif de télétransmission en conformité avec le cahier des charges (c'est à dire homologué) et, d'autre part, pour décliner localement les modalités de mise en oeuvre de la télétransmission.
La commune de NANTHEUIL est désormais techniquement en capacité de mettre en oeuvre la télétransmission des actes budgétaires à la Préfecture de Dordogne

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec Monsieur le Préfet de la Dordogne dans un premier temps pour tous les documents budgétaires

8/ Délibération portant cession de chemins ruraux au lieu-dit : Le Repaire'' :

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal de la demande par la Commune de Thiviers, de la cession gratuite :

- par la commune de Nantheuil à la commune de Thiviers d'une partie du chemin sis à Le Repaire d'une contenance de 78 ca, section AT (DP//260pi),

- et par la commune de Thiviers à la commune de Nantheuil d'une partie de l'assiette de la route de la Mourenne sis à "Le Repaire" pour une contenance de 19 a 11 ca, section AO (DP (260pH),

La commune de Nantheuil accepte sous réserve que la commune de Thiviers continue à entretenir la route ainsi que les talus, s'agissant essentiellement de la "route du camping".

La commune de Thiviers prendrait à sa charge les frais d'actes et de géomètre et de tous frais s'y rapportant.

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité sur ces opérations, donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer tous actes et documents, ainsi que faire procéder aux formalités préalables, notamment à l'enquête publique.

Questions diverses :

- Paul Canler : le Samedi 16 mars 2013 à 10 H 30 il y aura lieu la remise du label : Village Etoilé **** qui vient d'être octroyé à la commune par le jury de l'Association Nationale pour la Protection du ciel et de l'Environnement Nocturne, association soutenue par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

- Matthieu Doom : concernant la redevance assainissement, les maisons sont elles bien toutes listées ?
Paul Canler : on va vérifier à nouveau le listing des maisons raccordées.

- Daniel Bonnet : donne lecture au Conseil du bilan du Club des Aînés, précisant que la subvention qui leur est octroyée par la Commune est reversée aux brodeuses.

- Paul Canler : concernant la route des Petits Marimonts : la commune de Thiviers souhaiterait qu'elle soit mise à sens unique en partant de la route Napoléon vers la route des Bouilloux. M. le Maire doit se rapprocher de M. Dobbels à ce sujet

- Paul Canler : M. Audebert habitant les Raneaux a fait part à Bernadette Lagarde de son souhait de voir une limitation de vitesse à 30KM/ heure sur la petite route qui le dessert :

Après discussion le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour ne pas donner suite compte tenu de la très faible circulation.

- aux Bouilloux une habitante demande si un miroir pourrait être installé, M. le Maire : à voir sur place avec David Joyau.

- Le rallye doit avoir lieu les 21.22 ET 23 JUIN 2013, il doit passer sur le circuit habituel de la commune de Nantheuil, (par les Courtigeauds).

Les organisateurs demandent une subvention, il en sera discuté lors du budget.

- Paul Canler : Mme Gadaud locataire de la commune demande une petite rampe d'escalier, le portail est à refaire, Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité.

- Paul Canler : concernant la barrière du plan d'eau, celle-ci est très souvent ouverte alors qu'elle devrait être fermée, il y a également des soucis d'éclairage (l'éclairage public est allumé par forçage la nuit). La porte du compteur est cassée.

- Paul Canler : avec Daniel Bonnet on a reçu M. et Mme Cordier ils demandent notamment à ne pas fermer le soir de la manifestation organisée par le Comité des Fêtes suivi du feu d'artifice offert par la commune.

Après discussion, le Conseil est d'accord pour que leur soit adressée une lettre indiquant que le loyer mensuel est de 350 €, et qu'ils doivent fermer le snack le soir de la manifestation en question à 19 H.

- Paul Canler : concernant les rythmes scolaires, nous continuons à y travailler,
- Matthieu Doom : et la carte communale ? Paul Canler : elle est validée à la date du 19/02/2013
- Paul Canler : de plus en plus souvent je suis sollicité pour des problèmes de voisinages pour lesquels le Maire ne peut apporter de solution.
- Paul Canler : Dès que l'on aura le financement (accord de toutes les subventions) pour la construction de la salle à vocation culturelle, la commission travaillera avec l'architecte ainsi qu'avec M. Patrick Mollet de l'Agence Culturelle, sur le projet.
- Georges Stocki : concernant l'extension de la boucle de l'observatoire, qui prend en charge les travaux ?
 - Paul Canler : c'est le Conseil Général . et la Communauté de Communes,
 - Matthieu Doom : et la clôture ? Paul Canler c'est le propriétaire, il sera contacté pour une entente.
 - André Chaminade : au Pont de Château il y a un pont en bois qui est recouvert par les mauvaises herbes et les ronces.

Séance levée à 23 h 30.

Rédaction du PV : Bernadette Lagarde.

Responsable du PV : Paul Canler, Maire de la Commune.